

## INVITATION ET ORDRE DU JOUR

—

### COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG

08/12/2015 - 14h00 à 17h00

La Commission animation territoriale du CNIG se réunira le **mardi 8 décembre 2015 de 14h00 à 17h00** en salle A370 à IGN Saint-Mandé, 73 avenue de Paris. Paramètres Visio : adresse IP N°192.134.132.102, paramètres Audio : Tél N° d'accès au service : 01 48 50 50 80 Code Participant : 68140624#.

En tant que membre de la commission vous êtes invité à y assister et participer aux échanges. Les membres du réseau des CRIGES de l'AFIGEO sont également exceptionnellement invités.

#### ORDRE DU JOUR


1. Débriefing de la journée du 16/11 et notamment de la conférence avec interventions et table ronde : « Réforme territoriale, rôles respectifs des acteurs de l'information géographique et harmonisation des données ». Le cas échéant, recherche consensuelle en vue d'un avis CNIG partagé sur la répartition des rôles entre acteurs de l'information géographique.
2. Tour de table des IDG sur les rapprochements en cours (techniques, financiers, organisationnels, voire structurels) dans la perspective des nouvelles régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
3. Elargissement de la commission animation territoriale : métropoles, agglomérations, départements...
4. Pistes pour une meilleure coordination entre la Commission AT du CNIG et le réseau des CRIGES d'Afigéo : meilleure circulation de l'information, actions ou axes de travail communs ou spécifiques, programmes 2016...
5. Point d'information IGN sur le recueil de besoins concernant le GEOPORTAIL4 pour lequel l'IGN va solliciter les IDG régionales, voire départementales, courant de l'année 2016.

#### Documents associés :

- Compte-rendu et présentations seront disponibles sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=657](http://cnig.gouv.fr/?page_id=657)

#### Liste de diffusion :

Membres de la commission animation territoriale. Membres du réseau des CRIGES de l'AFIGEO.
---

Visa	Date	Nom	Organisme
 Philippe Mussi	18/11/2015	Philippe Mussi	Président